

Tout comportement litigieux de la part d'un étudiant est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire devant la section disciplinaire d'Aix-Marseille Université, voire de poursuites pénales lorsque la nature des faits le justifie.

Outrage : article 433-5 du Code Pénal

« Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

[...]

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

[...] »

Discrimination : article 225-2 du Code Pénal

« La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

- 1° À refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- 2° À entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
- 3° À refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

[...]

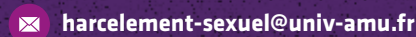
Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende. »

Comportements à adopter en cas d'incident

- Prévenir le personnel de l'université le plus proche
- Rappel : tout personnel peut vous demander votre carte d'étudiant en cas d'incident.
- Ne pas intervenir seul
- Garder son calme
- Appeler le 17 si mise en danger
- Contacter le médiateur : mediateur@univ-amu.fr

Dispositif d'Aix-Marseille Université de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes, sexuelles et homophobes

écouter . aider . conseiller



[www.univ-amu.fr/fr/public/
dispositif-damu-pour-lutter-contre-le-harcelement-sexuel](http://www.univ-amu.fr/fr/public/dispositif-damu-pour-lutter-contre-le-harcelement-sexuel)

Bien vivre
ensemble
à Aix-Marseille
Université



Aix-Marseille Université reconnaît l'importance des personnes qui composent la communauté universitaire, étudiants et personnels, de même que leurs apports dans la poursuite de ses missions.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'université promeut un environnement de travail et d'études sain et sécurisant, exempt de harcèlement, de discrimination et d'incivilité, au sein duquel les personnes sont traitées avec respect et dignité.

Chaque membre de la communauté universitaire est responsable, dans ses actions et dans ses relations, du bon climat de vie sur l'ensemble des campus et sites universitaires.

En intégrant Aix-Marseille Université, les étudiants acceptent ses règles de vie et de se conformer notamment à son règlement intérieur.

Aix-Marseille Université s'est dotée d'un médiateur que chacun peut consulter en cas de problème :

médiateur@univ-amu.fr | 06 38 17 85 26



OUI
aux comportements
citoyens !

OUI
à la politesse,
à la courtoisie,
au savoir-être et
au respect



OUI
au respect des locaux et
du matériel



OUI
à la communication
non violente



OUI
au respect, à la dignité
et à l'intégrité physique
et psychologique
de la personne

NON
aux incivilités !

NON aux agressions verbales :

- ✗ Reproches
- ✗ Impolitesse
- ✗ Non respect de la dignité
- ✗ Remarques humiliantes
- ✗ Insultes
- ✗ Menaces
- ✗ Intimidations

NON au vandalisme et
aux vols de matériaux :

- ✗ Vols
- ✗ Dégradation de locaux
- ✗ Graffitis, affichage sauvage
- ✗ Effractions
- ✗ Détritus

NON aux agressions physiques :

- ✗ Bousculades
- ✗ Coups
- ✗ Blessures

NON au harcèlement :

- ✗ Intimidations
- ✗ Moqueries
- ✗ Mépris
- ✗ Humiliations
- ✗ Cyberharcèlement
- ✗ Fausses rumeurs
- ✗ Gestes et propos déplacés

